



# Commune d'Autigny

## Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 avril 2015

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny sont convoqués en Assemblée communale **le mardi 28 avril 2015, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2014 (ce PV ne sera pas lu ; il pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur le site internet [www.autigny.ch](http://www.autigny.ch))
2. Corporation "Forêts-Sarine"
  - a. Approbation des statuts et du périmètre
  - b. Limite d'endettement
3. Comptes 2014
  - a. Présentation
  - b. Rapport de l'Organe de révision
  - c. Rapport de la Commission financière
  - d. Approbation
4. Election d'un nouveau membre pour la Commission de naturalisation
5. Création et rattachement de la Commission de l'énergie à la Commission de l'aménagement du territoire
6. Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la période législative 2016 -2021
7. Divers

### Convocation

Publication dans la feuille officielle no 16 du 17 avril 2015  
Affichage au pilier public  
Envoi d'une circulaire en tous-ménages  
Bulletin d'informations communales no 151 de janvier 2015 à avril 2015

### Président

Monsieur Philippe Chassot, syndic  
Monsieur Yvan Sapin, vice-syndic

Monsieur Daniel Bovet, conseiller communal  
Madame Laurence Charrier, conseillère communale  
Madame Dominique Haller Sobritz, conseillère communale  
Monsieur André Maradan, conseiller communal  
Monsieur André Spadafora, conseiller communal

**Secrétaire** Madame Sabine Barras, secrétaire communale

**Scrutateurs** M. Cyril Cudré-Mauroux, tables 1 et 2  
Mme Ida Rappo, tables 3, 4 et table du conseil

**Votes** Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu en bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.

**Excusés** Leticia et Emmanuel Migy, Marcel Roulin, Jérôme Raemy

**Membres présents** 29 citoyens(nes) habilités à voter

**M. Philippe Chassot** ouvre l'Assemblée communale en souhaitant aux participants, de la part du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue.

Il rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 12 du RLCO, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce PV sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

**M. Philippe Chassot** présente l'ordre du jour à l'Assemblée qui n'a pas de remarque à formuler.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2014**

Comme annoncé dans le journal communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le PV de l'assemblée communale du 9 décembre 2014 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.

**Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2014 est approuvé par 28 voix.**

## 2. Corporation "Forêts-Sarine"

"Forêts-Sarine" est une nouvelle unité de gestion qui propose de regrouper cinq unités forestières existantes du district de la Sarine au 1er janvier 2016. Les statuts et le périmètre de cette nouvelle entité, ainsi que la limite d'endettement supportée par chaque propriétaire sont proposés à l'acceptation des assemblées communales. Ces documents ont été publiés dans notre bulletin d'informations.

Tout comme aujourd'hui dans la corporation forestière de Sarine-Ouest, la commune, en tant que propriétaire, est représentée par son délégué communal. En votant lors de l'assemblée communale sur les éléments précités, le délégué communal reçoit son mot d'ordre pour l'assemblée constitutive de la nouvelle corporation "Forêts-Sarine".

**M. Philippe Chassot** salue **M. Frédéric Schneider**, ingénieur forestier du 1er arrondissement et le remercie de sa présence et de son soutien. Ce dernier répondra volontiers aux questions d'ordre technique en rapport avec le projet. Sans plus attendre, il passe la parole à **M. Antonio Spadafora**, conseiller communal en charge du dicastère des forêts pour sa présentation.

**M. Antonio Spadafora** présente les grandes lignes de la fusion. Un groupe de travail a été formé et s'est réuni à une quinzaine de reprises afin de pouvoir présenter une vision d'avenir pour les forêts de la Sarine. Il se compose d'un membre du comité de gestion et un forestier gestionnaire de chaque corporation forestière concernée, un contremaître forestier, l'ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement, deux personnes du service de la faune et des forêts et un conseiller juridique.

Les difficultés actuelles rencontrées par l'économie forestière et la situation financière précaire de la majorité des unités de gestion actives dans le district de la Sarine amènent à une certaine réflexion quant à leur avenir ; ceci notamment au niveau de leur taille. Plusieurs intentions ou projets de fusions d'unités ont été évoqués, discutés, voire même étudiés plus en détail ces dernières années.

Un regroupement à « petite échelle » n'apporterait certainement pas le résultat escompté. De plus, ces unités ne seraient pas à l'abri de nouvelles structures décidées politiquement lors de fusions communales, ce qui pourrait remettre en question leur stratégie et délimitation géographique.

Au vu de ce qui précède, le Service des forêts et de la faune a proposé en 2013 à toutes les unités de gestion de la Sarine d'étudier une variante de fusion à l'échelle du district. Cinq unités de gestion se sont montrées favorables à la poursuite du projet. La corporation forestière du Gibloux-Nord ainsi que la Bourgeoisie de Fribourg ont, pour l'instant, décliné l'offre de regroupement.

Cette future grande unité de gestion à cinq permet de franchir un cap important et de développer une solution visionnaire et prometteuse pour l'avenir des forêts.

Le 1<sup>er</sup> arrondissement forestier correspond aux limites géographiques du district de la Sarine. Il se subdivise, actuellement, en sept unités de gestion forestière. Ces dernières sont réparties en cinq corporations forestières de droit public, un syndicat à buts multiples et une bourgeoisie. Les forêts publiques représentent une surface d'environ 3'900 ha (sans les propriétés en Haute-Singine de la Bourgeoisie) avec une possibilité d'exploitation de quelque 34'000 m<sup>3</sup>.

Le périmètre d'étude de Forêts-Sarine prévoit la collaboration des unités de gestion du Bas-Gibloux (sans Corpataux-Magnedens et Rossens qui feront partie dès 2016 de la nouvelle commune du Gibloux et rejoindront ainsi la corporation forestière de Gibloux-Nord), de La Sonnaz, du Syndicat Flancs du Cousimbert, de Sarine-Ouest et de Sarine Rive-droite.

Ce périmètre comprend une surface forestière publique de 2'575 ha pour une possibilité de coupe de 23'000 m<sup>3</sup>/an environ. Avec les forêts privées, il est composé de plus de 4'000 ha de forêts pour une possibilité estimée à 30'000 m<sup>3</sup>/an. Le nombre de communes qui sont dans le périmètre établi et avalisé par le service de la faune et des forêts est de 30, 4 paroisses ou bénéfiques curiaux et l'état de Fribourg.

La structure opérationnelle de l'unité de gestion de Forêts-Sarine ne change pas beaucoup par rapport à ce que l'on connaît actuellement. Elle serait toujours supervisée par le service de la faune et des forêts. A sa tête, le comité de direction composé de 5 personnes (venant des 5 corporations actuelles pour la première législature), un secrétariat à 40 % actuellement et son assemblée des délégués au prorata des communes et des paroisses ou bénéfiques curiaux. Les secteurs d'activités sont distribués en 3 régions et un centre de formation dédié aux apprentis de première année. Ces secteurs coïncident avec les centres forestiers actuels et auront des compétences distinctes. Les forestiers de chaque corporation restent en place.

Le regroupement des corporations forestières permet une meilleure gestion des conditions sylvicoles de nos forêts entre celles de plaine et celles de montagne. Elles s'harmonisent de cette manière. Grâce aux secteurs d'activité, chaque forestier bûcheron responsable pourra se focaliser sur ses compétences et gagner en productivité. Les corporations sont actuellement toutes déficitaires et sont aidées financièrement par les communes membres des corporations. Ce rapprochement permettrait de rationaliser les dépenses, notamment par rapport aux organes de contrôle des comptes, au secrétariat et aux synergies forestières apportées. Un aspect important de cette fusion est la formation des apprentis. En effet, les apprentis de première année, lorsqu'ils se trouvent sur le terrain des forestiers bûcherons, doivent prendre très rapidement le rythme de travail de ces derniers, ce qui néglige un peu l'aspect formatif. Il est donc difficile que l'un et l'autre se retrouvent. Avec une forêt d'enseignement, le rythme d'apprentissage des premières années leur sera adapté sans pression de productivité des forestiers.

La structure de Forêts-Sarine sera bénéfique tant au niveau administratif que productif, de rentabilité et de cohésion entre les différentes équipes de travail. L'aspect du travail pour les privés sera aussi intensifié et bien entendu, une synergie au niveau du parc machine pourra être apportée.

M. Antonio Spadafora présente quelques chiffres cumulés sur les comptes de l'année 2013 des cinq corporations forestières désirant s'investir dans ce projet. Il en ressort une perte à l'hectare de CHF 226.00. Le groupe de travail a également réalisé une projection pour l'année 2019 en tenant compte des améliorations financières qui pourraient être appliquées, en réduisant les corporations forestières de cinq unités en une seule unité de gestion Forêts-Sarine. Effectivement, il n'y aurait plus qu'une seule fiduciaire. Le taux d'activité du secrétariat se verrait diminuer et le parc machine serait plus performant. Par contre, l'évolution du marché du bois n'a pas été pris en compte car il est impossible d'en dessiner l'avenir. Sur cette projection, la perte prévue à l'hectare se monte à CHF 126.00, soit un gain de CHF 100.--/ha. Actuellement, les communes participent au déficit à hauteur de CHF 100.--/ha.

La clé de répartition a donné lieu à beaucoup de discussions au sein des différentes corporations, communes et conseillers communaux. Le groupe de travail a décidé, à terme, de partir avec la clé suivante :

- surface forestière 50 %
- population légale 25 %
- indice de potentiel fiscale 25 %

Concernant la limite d'endettement, il précise qu'actuellement l'engagement hors bilan de la commune en faveur de la corporation forestière de Sarine-Ouest se monte à CHF 30'971.05. Le Conseil communal ne voit pas d'inconvénient à voter favorablement la limite d'endettement de la nouvelle corporation « Forêts-Sarine » de CHF 32'500.--.

En conclusion, selon l'étude fédérale WAMOS II, les forêts suisses sont très appréciées par le public. Les exploitations et l'entretien qui y sont pratiqués sont considérés comme adéquats et permettent de conserver un milieu de qualité pour la détente et la jouissance de cet espace naturel. Fort de ce constat et dans cette même optique, la nouvelle structure proposée souhaite consolider, voire améliorer, cet état de fait. La mise en place d'une unité mieux organisée et plus forte permettra de garantir à long terme la qualité du milieu forestier afin qu'il remplisse de manière optimale les différentes attentes de la population mais aussi ses nombreuses fonctions telle que la production de bois, matière première renouvelable. Son rôle de protection des nappes phréatiques garant d'eau potable de qualité, sa mission d'accueil du public et son refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales sont autant d'éléments primordiaux à l'épanouissement de notre société. En conclusion, nous sommes persuadés qu'en adhérant à «Forêts-Sarine», vous remettez entre de bonnes mains l'avenir de vos forêts.

La conseillère d'état, Madame Marie Garnier, en charge du service de la faune et des forêts, le service de la faune et des forêts, le groupe de travail Forêts-Sarine, l'ingénieur forestier et les forestiers gestionnaires sont convaincus du bien-fondé de ce regroupement dans une unité de gestion. A l'avenir ce sera l'unique moyen de répondre aux différents défis lancés par la forêt.

Les différents aspects et besoins de cette dernière pourront plus facilement être pris en compte dans une unité de gestion à grande échelle et ainsi y répondre de manière adéquate. C'est pour cette raison que le groupe de travail demande l'approbation de l'Assemblée pour la constitution de l'unité de gestion Forêts-Sarine et l'adoption des statuts. Ainsi votre délégué aux Forêts recevra son mot d'ordre pour l'assemblée constitutive de cette unité.

### **Questions :**

**M. Martin Wettstein** : au niveau des statuts, en cas de refus de la majorité des communes de la corporation de Sarine-Ouest, les délégués seraient minorisés au niveau Sarine. Est-ce que l'on irait quand même?

**M. Frédéric Schneider** répond qu'ils n'ont pas étudié ce scénario. Les délégués des communes de Sarine-Ouest ont accepté la fusion à l'unanimité lors de l'Assemblée des délégués. Si la majorité des législatifs refusaient les statuts, il faudrait se poser la question si la corporation forestière de Sarine-Ouest devrait rester dans sa structure actuelle. Au niveau de Forêts-Sarine, il faudrait revoir le périmètre.

**Mme Laurence Corroy** demande pourquoi une fusion permettrait une offre plus ciblée et mieux orientée par la suite au niveau du marché.

**M. Frédéric Schneider** explique que plus le stock de bois disponible est large, plus il est facile de satisfaire les clients en leur fournissant rapidement exactement le produit qu'ils souhaitent.

**Mme Laurence Corroy** demande quels sont les autres produits du bois.

**M. Frédéric Schneider** répond le bois précieux et le bois particulier de charpenterie.

**Mme Laurence Corroy** : est-ce que la demande est forte en Suisse?

**M. Frédéric Schneider** précise qu'au niveau cantonal, Fribourg ne rencontre pas de problème d'écoulement du bois puisque le canton possède beaucoup de scieries.

### **Approbation des statuts et du périmètre de "Forêts-Sarine"**

**oui : 29 voix          non : 0 voix          abstention : 0 voix**

**Les statuts et le périmètre de "Forêts-Sarine" sont approuvés.**

### **Approbation de la limite d'endettement**

**oui : 29 voix          non : 0 voix          abstention : 0 voix**

**La limite d'endettement est approuvée.**

**M. Philippe Chassot et M. Frédéric Schneider** remercient l'assemblée pour sa confiance.

## **3. Comptes 2014**

**M. Philippe Chassot** informe l'assemblée que les comptes 2014 clôturent avec un bénéfice de CHF 5'792.74. Ce résultat positif, dont nous pouvons toutes et tous nous réjouir, s'explique de la même manière que les résultats négatifs des deux dernières années. Il est dû principalement à une augmentation des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques. Nous ne dérogeons pas au principe dicté par le service des communes qui consiste à se baser sur les montants effectivement encaissés lors des trois exercices précédents. Cette fois-ci, la surprise est en faveur de la commune. Ce résultat a permis au Conseil communal de constituer quelques réserves et de procéder à un amortissement supplémentaire présentés ci-après.

Bénéfice brut	CHF 68'442.64
./. Transitoire déneigement	CHF 10'000.--
./. Réserve pour l'entretien de la halle	CHF 10'000.--
./. Réserve pour l'entretien des routes	CHF 10'000.--
./. Amortissement supplémentaire du véhicule communal	CHF 10'000.--
./. Transitoire mazout	<u>CHF 22'649.90</u>
Bénéfice net	CHF 5'792.74

Le chapitre "Administration" présente un total de charges de CHF 394'765.75 et de produits de CHF 147'238.95. Le poste "Administration communale" n'amène pas de commentaires particuliers, les charges ont pu être maîtrisées. L'Exécutif, comme pour l'ensemble des postes sur lesquels il a une influence, accorde une attention toute particulière à l'évolution des charges en procédant notamment à des pointages en cours d'exercice. Il présente un total des charges de CHF 338'671.45 et des produits de 125'510.20. L'augmentation du poste "Frais administratifs" s'explique par une augmentation temporaire des frais de maintenance et d'intervention sur nos systèmes informatiques ainsi que par une cotisation de CHF 4'860.-- liée au concept « Cité de l'énergie ». Enfin le poste "Frais sondage fusion" trouve son équilibre sur la diapositive suivante, puisque ces frais sont en grande partie refacturés aux communes voisines concernées par le projet de fusion. Le poste "Honoraires d'avocat" concerne le solde des frais engagés par la commune dans le cadre d'une procédure civile engagée suite à une construction illégale. Vous trouvez sous le poste "Participation reçue Conférence des Syndics" la participation des autres communes aux frais liés au projet de fusion. Le chapitre "Ordre public" présente un total de charges de CHF 76'244.30 pour des produits de CHF 25'120.--. Les frais de cours sont supérieurs au budget car de nouveaux sapeurs ont suivi leur formation de base. L'augmentation des achats de petit matériel est liée au même phénomène. Nous pouvons cependant nous réjouir que l'ACC ait la possibilité de recruter afin de garantir à futur l'effectif de notre corps de sapeurs-pompiers. Les frais d'interventions sont plus élevés que prévu, mais logiquement non planifiables. Les remboursements de tiers sont également plus importants. Le poste "Amortissement obligatoire" est plus élevé que prévu. Il s'explique dès 2014 par l'acquisition du nouveau camion tonne-pompe, respectivement la part qui est à notre charge. Le chapitre "Enseignement et formation" présente un total de charges de CHF 957'439.65 pour des produits de CHF 151'532.85. Nous constatons un dépassement au niveau de l'achat des fournitures scolaires. Il s'agit de postes sur lesquels nous n'avons pas une grande emprise, malgré le fait que nous rendions attentifs les enseignants sur l'importance de veiller à respecter les budgets. Vous verrez sur le slide suivant que la refacturation à la commune de Chénens est plus importante elle aussi. Le total du poste "Accueil extra-scolaire" se monte à CHF 79'422.30. Celui-ci est en augmentation. De plus en plus de parents ont recours à ce service, ce qui explique l'augmentation des salaires du personnel et des frais de repas. Vous constaterez sur la diapositive suivante que la participation des parents à ces frais est en augmentation elle aussi. Le total du chapitre "Culture et loisirs" s'élève à CHF 141'497.75 pour des produits de CHF 23'929.40. La différence dans le compte « Participation à la BRA" provient de l'augmentation du coût par habitant à CHF 10.--. Le service proposé est de qualité, mais la population de la région n'en profite pas pleinement. La différence dans le compte "Dons aux sociétés à but culturel" provient du fait que nous avons comptabilisé un transitoire en 2013 concernant le don au Giron des musiques de la Sarine. Ce don constitue cependant une charge pour l'exercice 2014. Le total du poste "Sport" s'élève à CHF 100'382.70 pour des produits de CHF 23'929.40. Le poste « Frais de chauffage, électricité, eau » tient compte du transitoire pour le mazout acheté en 2015. Cette comptabilisation est ventilée sur tous les comptes de la même nature. Elle a été possible grâce au bon résultat de

l'exercice 2014. Il en va de même pour la réserve comptabilisée à hauteur de CHF 10'000.-. Celle-ci nous permettra de procéder dans les années à venir au contrôle et à l'entretien du système de ventilation de la halle repoussé par manque de moyens. Le poste "Entretien bâtiment" est plus élevé que prévu. Nous avons en effet quelques soucis d'infiltration d'eau auxquels nous pensions avoir remédié. Toutefois, il semblerait que le problème persiste. Des investigations supplémentaires seront menées. Le total du chapitre "Santé" s'élève à CHF 262'532.85 pour des produits de CHF 20'578.20. Nous sommes là uniquement sur les charges liées pour lesquelles nous n'avons aucune emprise. Nous relevons tout de même une augmentation d'environ 12% pour ce chapitre. Le total du chapitre "Affaires sociales" s'élève à CHF 345'045.75 pour des produits de CHF 8'298.85. Ces charges s'inscrivent également au chapitre des charges liées. Elles subissent une augmentation de l'ordre de 16% par rapport à 2013. Le total du poste "Aide sociale" s'élève à CHF 144'037.10 et les produits se montent à CHF 1'436.25. Le chapitre "Transports et communications" présente un total de charges de CHF 186'225.60. Le dépassement sur le poste "Déblaiement, sablage, protection hivernale" provient du transitoire comptabilisé à hauteur de CHF 10'000.- suite au résultat positif de l'exercice. De cette façon, nous pouvons voir venir pour l'hiver prochain tout en espérant qu'ici-bas nous soyons quelque peu épargnés. En effet, mon cœur balance. Certes les paysages hivernaux sont de toute beauté à Autigny, une balade en raquettes à la sortie de sa demeure n'a pas de prix, mais depuis que je suis en charge du service des finances, je dois ma fois admettre que j'aime un peu moins la neige! Toujours en relation avec le résultat positif de 2014, nous avons constitué une réserve de CHF 10'000.- pour accomplir quelques travaux d'entretiens urgents et non planifiés durant les prochaines années. Le chapitre "Protection – Aménagement de l'environnement" présente un total de charges de CHF 295'457.50 pour des produits de 279'750.15. Le poste "Approvisionnement en eau" est équilibré, comme le veut la loi, et nous avons pu attribuer un montant de CHF 9'766.60 à la réserve. Le total du poste "Protection des eaux" se monte à CHF 135'969.55. Comme le veut la loi et suite à l'adoption du nouveau règlement, ce poste doit dorénavant aussi s'équilibrer. L'attribution à la réserve se monte à CHF 31'252.95. Elle est inférieure au budget. L'estimation des recettes générées par les nouvelles taxes n'était pas chose aisée lors de l'établissement du budget. La composante « Taxe équivalent-habitant » en est la raison principale. De plus, la facturation 2014 résulte de l'application au prorata temporis (50/50) des deux règlements. Ceci expliquant cela. Le total du poste "Ordures ménagères" présente des charges de CHF 78'794.10 et des produits de CHF 71'926.10. Les frais de ramassage sont supérieurs au budget, mais comparables aux comptes de l'exercice 2013. La gestion des déchets n'est pas simple. Nous sommes constamment à la recherche de solutions, afin de maîtriser les coûts dans ce domaine. Il faut dire que la production de déchets, notamment au niveau des encombrants paraît inépuisable. Malheureusement, trop de gens confondent encore objets encombrants, travaux de rénovation, vide-greniers et j'en passe. Une nouvelle édition de l'info déchets est en cours de préparation, non pas pour vous gâcher l'été à venir, mais bien pour essayer de sensibiliser les consommateurs à la problématique des coûts et pour clarifier certains comportements, notamment lors de l'échange d'appareils électroménagers ou de meubles. Vous constaterez encore que la décision prise d'augmenter le prix des vignettes n'était pas une simple saute d'humeur. En effet, si nous couvrons les charges du chapitre à hauteur de 70%, notre règlement communal prévoit également que la moitié des recettes doit provenir de la taxe proportionnelle... c'est presque le cas. Le chapitre "Economie" présente un total de charges de CHF 11'331.50 et des produits pour CHF 183.--. Il n'apporte aucun commentaire particulier, si ce n'est une maîtrise des coûts, tant par rapport au budget que par rapport à l'exercice 2013. Nous arrivons au chapitre Finances et impôts. Il présente un total de charges de CHF 326'636.31 et des produits pour CHF 2'346'340.35. La différence principale provient de l'impôt sur le

revenu des personnes physiques. Pour une fois, les prévisions du service des contributions ont été contredites en notre faveur. L'estimation des rentrées fiscales est périlleuse. Il est quasiment impossible de pouvoir le faire précisément. Heureusement, nous avons eu le plaisir, lors de cet exercice 2014, de constater une bonne nouvelle. La différence est importante, puisqu'elle flirte avec les 20%. Sans cette bonne surprise, le résultat aurait été négatif. Vous pouvez voir que l'estimation des impôts spéciaux nous est également favorable. Nous procédons avec la prudence de rigueur lors de l'établissement du budget et nous n'allons pas en changer. Mais encore une fois, pas facile de viser dans le mille! Et c'est clairement ce chapitre qui donne le ton quant au résultat final. La contribution immobilière est, elle aussi, en augmentation. Malgré une LAT défavorable au développement, on construit encore à Autigny, avec modération certes, mais la répercussion sur nos finances est positive. On peut constater que la participation que nous recevons au titre de l'impôt cantonal sur les véhicules est en régression. Il est plus aisé pour le canton que pour les communes d'équilibrer ses comptes. En effet, il suffit de fermer un peu plus le robinet qui alimente les communes. Les intérêts des dettes sont supérieurs au budget, mais en régression par rapport à 2013. Les taux d'intérêts en vigueur en sont la raison. D'ailleurs, nous aurons un emprunt à renouveler cet automne, avec l'espoir de pouvoir bénéficier encore des bonnes conditions du moment. En guise de conclusion, vous constatez que le bénéfice se monte à CHF 5'792.74.

### **Questions :**

**Mme Laurence Corroy** relève qu'un montant de CHF 3'000.-- sous protection de la nature avait été budgété pour l'achat de matériel et qu'il n'a pas été utilisé. Elle demande de quoi il s'agissait.

**M. Philippe Chassot** lui répond que ce montant était prévu principalement pour équiper la commune de poubelles et distributeurs à sachets pour les déjections des chiens. Etant donné que la commune en avait en réserve, il n'a pas été nécessaire de ponctionner le budget.

L'Assemblée n'ayant plus de question relative au compte de fonctionnement 2014, **M. Philippe Chassot** présente le compte d'investissement 2014.

Les investissements pour la police de feu sont terminés. Finalement, l'acquisition du véhicule d'intervention aura coûté pour Autigny CHF 35'350.65 moins la subvention de l'ECAB de CHF 13'872.05, soit CHF 21'478.60. Pour rappel, le montant net budgété était de CHF 20'500.--. Notre part concernant le camion tonne-pompe se monte à CHF 38'076.50 ./.. la vente de l'ancien camion pour CHF 1'515.50 ./.. la subvention de l'ECAB de CHF 15'230.60, soit CHF 21'330.40 net. Pour rappel, le montant net budgété se montait à CHF 22'000.--.

Les travaux relatifs à la première moitié du toit de la halle sont terminés. Ils bouclent à CHF 41'353.50. Le dépassement est principalement dû au fait que l'entreprise n'avait pas mentionné le coût des échafaudages. Nous avons été plus attentifs lors de l'examen des offres pour les travaux relatifs à la seconde moitié, investissement présenté et accepté en décembre dernier.

Les travaux concernant l'entretien des berges de la Glâne sont terminés. Le décompte final n'a cependant pas encore été établi. Il ne sera pas simple à élaborer puisque tant le Service des lacs et cours d'eau, la commune, que les propriétaires privés se sont acquittés de différentes factures. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué!

Nous avons donc renoncé à vous présenter un décompte intermédiaire. La clôture de cet investissement sera relatée lors d'une prochaine assemblée.

**M. Philippe Chassot** poursuit avec la présentation du bilan et relève que la dette par habitant a diminué à 3'380.96.

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Philippe Chassot** cède la parole à **Mme Murielle Cudré-Mauroux** pour la lecture des rapports de l'Organe de révision et de la Commission financière.

### **Rapport de la Fiduciaire MCM Conseil SA**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Autigny, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates. Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit. Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi. D'autre part, nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de CHF 5'792.74 et au compte des investissements un excédent de dépenses de CHF 193'342.95.

## **Rapport de la commission financière**

La révision des comptes communaux 2014 a été effectuée par la société MCM conseil SA. Les membres de la Commission financière, le Conseil communal ainsi qu'un représentant de la fiduciaire se sont rencontrés le mardi 14 avril 2015. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2014. Lors de notre révision, tous les postes ont été contrôlés, plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications qui ont été fournies par les Conseillers communaux, et ce, à l'entière satisfaction de la commission financière. Le compte de fonctionnement 2014 se solde avec un bénéfice de CHF 5'792.74. Nous avons constaté une augmentation des charges liées avec le Canton par rapport au budget. Mais ce bénéfice est principalement dû aux rentrées fiscales supérieures aux prévisions. En ce qui concerne le compte d'investissement 2014, les montants engagés concernent les investissements en cours. En conclusion, nous remercions le Conseil communal ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2014. La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2014.

### **Approbation des comptes 2014**

**oui : 21 voix          non : 0 voix          abstention : 8 voix**

**Les comptes 2014 sont approuvés.**

#### **4. Election d'un nouveau membre pour la commission de naturalisation**

Suite à la démission de Monsieur Martin Wettstein, ancien syndic et représentant du Conseil communal au sein de la commission de naturalisation, l'assemblée communale doit élire un nouveau membre pour son remplacement. L'Exécutif propose la candidature de Madame Dominique Haller Sobritz, conseillère communale en charge des affaires sociales. Il est toutefois précisé dans le règlement sur le droit de cité communal que le Conseil communal ne doit pas forcément être représenté au sein de la commission de naturalisation. Si tel devait être le cas, le ou la représentante de l'Exécutif peut assister aux séances sans avoir un droit de vote. Suite à l'annonce parue dans le bulletin communal, **M. Philippe Chassot** demande si l'Assemblée propose un autre candidat, ce qui n'est pas le cas.

**Mme Dominique Haller Sobritz est donc élue à l'unanimité.**

#### **5. Création et rattachement de la Commission de l'énergie à la Commission de l'aménagement du territoire**

Conformément à l'art. 27 de la loi cantonale sur l'énergie du 9 juin 2000, les communes sont dans l'obligation de mettre sur pied une Commission de l'énergie. Cette commission peut toutefois être rattachée à une commission existante. Afin de ne pas créer une nouvelle commission communale indépendante, le Conseil communal propose à

l'Assemblée de rattacher la Commission de l'énergie à celle de l'aménagement du territoire.

**Questions :**

**M. Jacques Berset** demande quel est le rôle de cette commission.

**M. Daniel Bovet** répond que la Commission de l'énergie a pour but de réaliser un inventaire des infrastructures d'énergie renouvelable dans la commune et a la possibilité de créer de nouvelles sources d'énergie renouvelable comme par exemple de construire un parc éolien ou l'installation de panneaux solaires. Il précise que la loi oblige les communes à créer cette nouvelle commission.

**M. Jacques Berset** souhaite savoir si elle n'a pas le rôle de proposer des économies d'énergie.

**M. Philippe Chassot** répond que cela fait partie de son cahier des charges. C'est la Commission de l'énergie qui va piloter la mise en place du concept de "Cité de l'énergie" en tentant d'optimiser la production d'énergie.

**Mme Anne Spadafora** demande si la commission d'aménagement du territoire est celle qui réalise actuellement la révision du PAL, ce que confirme **M. Philippe Chassot**.

**Vote sur la création et le rattachement de la commission de l'énergie à la commission de l'aménagement du territoire**

**oui : 29 voix      non : 0 voix      abstention : 0 voix**

**La création et le rattachement de la commission de l'énergie à la commission de l'aménagement du territoire sont approuvés.**

**6. Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la période législative 2016 - 2021**

La loi sur les communes du 25 septembre 1980 prévoit que tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'Assemblée communale entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales. Les élections communales sont agendées au 28 février 2016. L'Exécutif propose le passage de sept à cinq conseiller(e)s communaux(ales) pour la prochaine législature. Cette proposition s'appuie sur deux éléments: la proximité d'une fusion et l'économie de charges dans le chapitre "Administration".

**Questions :**

**Mme Anne Spadafora** demande ce qu'est l'économie de charges.

**M. Philippe Chassot** explique qu'il s'agit des charges financières de deux conseillers communaux.

**Mme Anne Spadafora** rappelle que lors de la précédente législature, l'Assemblée avait voté d'augmenter le nombre de conseillers de cinq à sept pour soulager leur travail en le répartissant sur plus de conseillers. La quantité de travail étant toujours la même, les dossiers des deux conseillers en moins seront à nouveau répartis sur cinq. Etant donné que la commune avait de la peine à trouver des conseillers, elle ne comprend pas le bénéfice.

**M. Philippe Chassot** relève que le nombre de départ des Conseillers n'a pas diminué en étant à sept. Plusieurs communes voisines de taille comparable fonctionnent également à cinq. Il y aura certainement un peu plus à faire, mais les conseillers seront aussi mieux rétribués, ce qui peut être une motivation. Il rappelle qu'il faut aussi tenir compte de la difficulté à trouver des candidats.

**Mme Dominique Haller Sobritz** précise que le Conseil communal a eu une surcharge de travail pour préparer le catalogue du projet de fusion mais celui-ci est maintenant effectué.

**M. Philippe Chassot** : il y aura encore du travail pour actualiser et peaufiner le travail réalisé dans les groupes de travail. Dans la perspective de fusionner prochainement, dans quelques mois ou une année et demie, il est possible de faire à cinq.

**Mme Claire-Lyse Pasquier** ne comprend pas bien l'argumentation, surtout le gain, du Conseil. Est-ce que les conseillers préféreraient travailler à cinq?

**M. Philippe Chassot** explique qu'il s'agit d'une économie financière. Il faudra aussi trouver les candidats pour le renouvellement intégral du Conseil communal. Plus il y en a, plus c'est compliqué sauf si naturellement les sept conseillers actuels continuent leur mandat. Il explique qu'il a vécu les deux situations, à cinq et à sept, et qu'il a apprécié les deux.

**M. Yvan Sapin** répond qu'il s'agit principalement d'une question d'économie et précise que beaucoup de communes voisines d'autant d'habitants fonctionnent à cinq conseillers. Le Conseil peut également faire un effort pour réaliser des économies.

**M. Philippe Chassot** rappelle qu'il y a relativement peu de postes sur lesquels on peut économiser. C'est une façon de donner l'exemple pour maîtriser les coûts.

**Mme Laurence Corroy** demande si cette proposition vient des sept conseillers.

**M. Philippe Chassot** précise que ce point a été discuté en séance du Conseil communal et qu'il s'agit d'une décision collégiale.

**Mme Claudine Spicher** relève qu'à cinq conseillers, la charge de travail est plus élevée pour chacun et par conséquent le gain aussi. Ceci est peut-être une possibilité de s'organiser différemment par rapport à son activité principale. C'est peut-être aussi plus intéressant de traiter un plus grand nombre de domaines.

**M. Philippe Chassot** doute que cela permette de diminuer son taux d'activité, vue la rémunération d'un Conseiller communal.

**M. Yvan Sapin** répète qu'il s'agit principalement d'une question d'économie et que la décision a été prise en pensant à la future fusion.

**M. Martin Wettstein** relève qu'il s'agit d'une économie de CHF 6'000.--. Lorsqu'il était syndic, il était favorable au passage de cinq à sept conseillers communaux. Il pense que le fait de diminuer le nombre de conseillers est une petite économie de bouts de ficelle. La représentation de la commune dans les différentes assemblées des délégués est plus aisée lorsque le Conseil est constitué de 7 membres. Parfois, aucun conseiller ne peut participer à une assemblée, et par conséquent la commune ne peut pas donner son avis.

**M. Philippe Chassot** n'est pas d'avis qu'il s'agit d'une économie de bout de ficelle. Sur une année cela représente CHF 6'000.-- mais sur dix ans, cela fait CHF 60'000.-- et le déficit 2013 se montait à CHF 80'000.--. De plus, la stabilité au sein du Conseil n'est pas meilleure à sept qu'à cinq. La commune a toujours été présente aux séances importantes auxquelles elle devait se prononcer.

**Mme Anne Spadafora** soulève le problème de la santé et de l'augmentation des burnout dans notre société. Elle est étonnée que le Conseil communal veuille se charger de plus de travail.

**M. Martin Wettstein** pense que cela ne sert à rien de discuter pendant des heures car l'ensemble du Conseil communal l'a décidé.

### **Vote sur la détermination du nombre de Conseillers communaux pour la période législative 2016 -2021**

**oui : 18 voix      non : 8 voix      abstention : 3 voix**

**Le passage de sept à cinq conseillers communaux est approuvé.**

## **7. Divers**

Avant de passer la parole à l'Assemblée, **M. Philippe Chassot** informe les participants sur l'état du projet de fusion de Sarine-Ouest. Le vote consultatif du 8 mars 2015 a malheureusement confirmé le sentiment général: Matran ne veut pas des petites communes qui constituent la région de Sarine-Ouest. Pour Avry, ce n'est pas mieux. Elle a voulu monter deux chevaux, mais les deux se sont avérés boiteux pour elle. Les conseils des 8 communes qui ont apporté leur soutien au projet se sont prononcés en faveur de la poursuite d'une étude de fusion. Les syndics se sont rencontrés à trois reprises, la dernière fois le 27 avril 2015. La situation n'était pas très transparente lors de ces premières séances. Le planning proposé a provoqué des débats (délai du 30 septembre 2015 pour voter trop court / vote lors des élections communales de fin février 2016 également). Des questions survenues lors de la récente étude nous poussent à investiguer d'avantage afin de pouvoir transmettre des chiffres plus précis, notamment au niveau des taxes, ce qui nécessite un mandat auprès de partenaires externes). La situation s'est toutefois clarifiée, puisque le Conseil communal de Neyruz souhaite se pencher sur son avenir et le faire sans précipitation. C'est ce qu'il a précisé aux autres membres du COPIL par courriel. Suite à cette annonce, le COPIL a, lors de sa séance de la veille, pris acte de cette décision. Il souhaite profiter de la dynamique du moment et ne veut pas à nouveau entamer une étude tout en sachant que l'une des communes ne se prononce pas clairement. Comme le planning ne convient pas à la Commune de

Neyruz, nous avons décidé de poursuivre l'étude à sept. Un communiqué de presse allant dans ce sens devrait paraître prochainement.

**Questions :**

**M. Jacques Berset** demande si la commune de Neyruz lorgnerait du côté d'Avry ou Matran et si le résultat de la votation consultative était serré.

**M. Philippe Chassot** répond qu'il semblerait que non mais étant donné que Neyruz est une commune politisée, il y a peut-être une manoeuvre qui se met en place par rapport aux élections du printemps prochain. Le résultat du vote était assez clair puisque la fusion était acceptée à 61,93%.

**M. Martin Wettstein** craint pour la suite du projet puisque certaines communes avaient émis la condition que Matran et Avry fassent partie de la fusion. Il pense que l'idéal aurait été de réaliser une fusion à quatre communes de 5'000-6'000 habitants dont Neyruz aurait fait partie.

**M. Philippe Chassot** précise que plus le projet de fusion comprend de communes, plus le risque d'échec est grand. Il pense qu'il serait préférable d'avancer pas à pas. Plusieurs politiciens pensent également que la fusion a plus de chance d'aboutir par ce procédé.

**M. Christophe Cudré-Mauroux** relève qu'il semblerait que pour Neyruz ce soit la volonté du Conseil communal et non celle de ses citoyens.

L'Assemblée n'ayant plus de question, **M. Philippe Chassot** remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement durant cette année 2014, pour le travail constructif, la collégialité, l'entente et la bonne humeur qui règnent lors des séances. Merci également pour votre engagement supplémentaire dans les divers projets en cours et votre soutien. Je parle là du changement intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et de la reconstitution de notre Exécutif. Un grand merci également à notre personnel administratif, Mesdames Chantal Gobet et Sabine Barras, qui accomplissent un travail important au quotidien et souvent dans l'ombre. Votre expérience et votre professionnalisme nous apportent un soutien inestimable et contribuent grandement à l'atteinte de nos objectifs. Merci également à notre employé communal et à toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune, que ce soit au niveau de la conciergerie, de la déchetterie ou de toutes les autres tâches. Et enfin, merci à vous, chères concitoyennes et chers concitoyens, pour votre confiance. Je vous souhaite un bel été et dans l'immédiat une bonne fin de soirée.

L'Assemblée communale est close à 21h45.

La secrétaire :

Sabine Barras



Le syndic :

Philippe Chassot